



CADEUL

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Compte rendu de la séance

Table des affaires pédagogiques

Séance ordinaire du 2 décembre 2016

ar, local 3316

Session d'automne 2016

Étaient présents et présentes

Samuel Labrecque	(AEGSO)	Simon Munger	(AEGEP)
Catherine Coelho	(AÉSIO)	Andréanne Taschereau	(DÉMARK)
Mariane Simard	(AÉÉÉA)	Vincent-Gabriel St-Cyr	(AEESUL)
Christophe Beaulieu	(TRADUL)	Gabrielle Ferland	(AÉCPUL)
Catherine Dastous	(AESCUL)	Jonathan Croteau	(AEGUL)
Stéphanie M. Dagenais	(AÉFUL)	Alex Miller-Pelletier	(AEESPUL)
Natan Boily	(AEGCUL)	Stéphane Tremblay	(AESGUL)
Marc-Antoine Bourassa	(ORAMA)		

1. Ouverture de la séance

2. Nomination de la présidence d'assemblée

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présentation de M. Daniel Forget s'est déroulée juste après la lecture et l'adoption de l'ordre du jour. Le reste de la séance s'est déroulé dans l'ordre initialement prévu.

4. Rapports

4.1 Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

- Aucune question n'a été posée sur le rapport d'officier du vice-président à l'enseignement et à la recherche.
- Une rencontre le 6 décembre s'ajoute au rapport d'officier :
 - Rencontre avec Mme Nicole Lacasse, directrice générale de la formation continue et vice-rectrice adjointe aux études et aux activités internationales afin de discuter des membres de la CADEUL inscrits à la formation continue.
- La rencontre de la Commission des études du 1^{er} décembre a été annulée, le quorum n'ayant pas été atteint en raison de la tempête de neige.
 - Une séance supplémentaire sera ajoutée à la première semaine de la session d'hiver 2017.

4.2 Comités, conseils et commission de l'Université

Comité de valorisation de l'enseignement

- La formation à distance a été abordée.
 - Notamment la question de la formation comodale
 - Présentation de la part de trois enseignants (2^e cycle en service social, 1^{er} cycle en administration et 1^{er} cycle en génie logiciel).

Comité consultatif du SPLA

- Projet d'ajout d'une section sur le site pour permettre aux étudiants et étudiantes stagiaires de partager leurs avis sur leur milieu de stage.
 - Ne s'appliquerait d'abord qu'aux stages et milieux de stages gérés par le SPLA.

5. Atelier : l'offre de formation en développement durable

Atelier animé par M. Daniel Forget de la Direction générale des programmes de premier cycle, durant lequel il a été question de l'offre de formation en développement durable à l'Université Laval et de ce qui encadre le sigle associé au développement durable dans les différents programmes.

La présentation détaillée, en format PDF, a été déposée sur le groupe Facebook de la Table des affaires pédagogiques. Elle est aussi disponible sur demande en communiquant directement avec la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche (enseignement@cadeul.ulaval.ca).

Afin d'alléger la lecture de ce compte rendu, seules les questions posées par les représentants et représentantes d'associations et les réponses qui ont été données ont été retranscrites ici. Le contenu de la présentation et les différents tableaux présentés ne sont disponibles que dans le document PDF mentionné précédemment.

Géographie

- Certains cours identifiés « Développement durable » ne comportent peu ou pas de mention de développement durable au final. Le sigle est présent dans l'offre de cours, mais la question n'est pas abordée en classe.
 - Le professeur est maître de sa matière et c'est lui, finalement, qui juge du fait que son cours est un cours en développement durable ou non.

6. Dossiers des associations

Enseignement secondaire

- Question concernant les évaluations des cours du département de mathématiques : les évaluations se déroulent-elles toujours en même temps ?
 - L'évaluation des cours est obligatoire lorsque des problèmes ont été rapportés lors de la dernière évaluation, lorsqu'un cours est nouveau, lorsqu'un nouvel enseignant ou une nouvelle enseignante donne le cours ou lorsqu'un changement significatif dans la manière de donner le cours a été effectué.
 - Il est possible de demander l'évaluation au département autour de la fin de la session.
 - Il n'y a pas de période précise durant la session.

Traduction

- Une étudiante s'est plainte du fait que l'évaluation d'un de ses cours ne comporte aucune section pour inscrire des commentaires.
 - Il devrait logiquement avoir un espace pour donner des commentaires dans les évaluations des cours, puisque c'est un élément pouvant se retrouver au dossier de l'enseignant ou de l'enseignante lorsque le commentaire est signé et daté.

Systèmes d'information organisationnels

- Peut-on demander une dérogation afin de suivre un cours préalable à un autre cours, simultanément avec le cours nécessitant le préalable ?
 - Il est possible de demander une dérogation au directeur ou à la directrice de programme, d'en parler avec un agent de la gestion des études ou de vérifier directement auprès des enseignants ou enseignantes concernés.

Marketing

- Pour ce qui est des évaluations, si le taux de 60 % de réponses n'est pas atteint, qu'advient-il des données ?
 - Les données sont tout de même recueillies et transmises à l'enseignant. Toutefois, l'atteinte du taux de 60 % est nécessaire pour que les évaluations se retrouvent automatiquement au dossier de l'enseignant ou de l'enseignante concerné-e.

Sciences et génie

- Question par rapport à la position de la CADEUL face à la hausse des cas de plagiat à l'Université Laval, rapportée par le *Journal de Québec*.
 - Il s'agit du troisième article, depuis un an, rapportant essentiellement les mêmes faits. Cette hausse n'est pas alarmante puisqu'elle peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de travaux d'équipe dans plusieurs programmes, ce qui fait en sorte que toute l'équipe se retrouve avec une accusation, gonflant ainsi les statistiques.

7. Atelier du Bureau des droits étudiants : exclusion, probation et accommodements

Probation et exclusion de programme

art. 340 à 351 du *Règlement des études*

Lorsqu'un étudiant éprouve des difficultés dans son programme, il est possible qu'il se voie attribuer un statut particulier. Les conditions de poursuite des études dans un programme comportent quatre étapes possibles : la probation, l'étudiant considéré en difficulté, la poursuite sous conditions et l'exclusion.

- Dans quels cas s'appliquent-elles ?
 - L'étudiant subit un troisième échec à une même activité de formation ou un deuxième échec à un stage ;
 - Il échoue à un stage ou à toute autre activité dont la réussite est requise pour la poursuite de son programme ;
 - Étant admis en scolarité préparatoire, il ne satisfait pas aux exigences qui lui sont imposées ;
 - Il subit un troisième échec à l'un des cours correctifs de français ;
 - Il ne termine pas son programme dans les délais alloués.
 - **Si la moyenne de programme d'un étudiant descend sous la barre du 2,00*** : plusieurs situations peuvent alors se présenter, en fonction du nombre de crédits accumulés par l'étudiant :
 - **Moins de 12 crédits** : l'étudiant conserve le statut de la poursuite autorisée ;
 - **Entre 12 et 23 crédits** : l'étudiant est mis en probation ou le demeure ;
 - **Plus de 24 crédits** : l'étudiant est considéré en difficulté.
 - ✓ Le **directeur ou la directrice du programme** analyse alors son dossier et détermine si celui-ci sera en poursuite sous conditions ou exclu du programme. À ce moment, l'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de 12 crédits.

***À noter** : il est de la responsabilité de l'étudiant d'augmenter ses moyennes de cycle et de session. Cependant, l'exclusion ne peut être décrétée que si la moyenne de programme de l'étudiant est inférieure à 2,00. La moyenne de programme est calculée avec les cours contributives au programme en cours, incluant les cours réussis et échoués.

Si la moyenne de cycle demeure inférieure à 2,00 après une session sous conditions, le directeur du programme peut imposer de nouvelles exigences ou encore décréter l'exclusion de l'étudiant sur la base d'une moyenne de programme inférieure à 2,00.

Recours à la suite de l'exclusion

art. 369 à 374 du *Règlement des études*

- Demande de réadmission dans le programme ou d'admission dans un autre programme :
 - **Cas 1** : demande refusée => fin du processus
 - **Cas 2** : demande acceptée
 - Si, au terme de sa première session, la moyenne de cycle ou de session de l'étudiant est égale ou supérieure à 2,00 : poursuite autorisée.
 - Sinon :
 - Si le directeur l'autorise : poursuite des études sous conditions.
 - Sinon : exclusion du programme.
- Demande de levée de sanction d'exclusion* :
 - Possible pour l'étudiant qui s'estime lésé et qui est en mesure de présenter des faits nouveaux.
 - Procédure :
 - Demande écrite au directeur de programme, avant la fin de la période d'inscription au cours de la session suivante, excluant la session d'été.
 - Réponse écrite du directeur de programme, au plus tard à la fin de la période déterminée par l'Université pour la modification des choix de cours.
 - Demande acceptée = » réintégration du programme sous conditions.
 - Demande refusée : possibilité de faire appel à la décision.

***À noter** : nous conseillons grandement de consulter le Bureau des droits étudiants ou l'Ombudsman à ce stade.

Accommodements

Politique d'intégration des personnes handicapées étudiantes à l'Université Laval

2.3.3 *L'Université met en place et maintient dans les départements ou les facultés un réseau de personnes-ressources pour assurer aux personnes handicapées étudiantes une information et un encadrement adéquats, notamment lors de la mise en application des accommodations requises. Instances principales : Accueil et intégration des personnes handicapées étudiantes en collaboration avec les Directions de département ou de faculté.*

Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval — Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap

Admissibilité

- Être inscrit à un programme régulier ou aux études libres à l'Université Laval ;
- Être en situation de handicap.

Marche à suivre

- Choisir ses cours pour la session ;
- Prendre rendez-vous avec un conseiller ou une conseillère du Centre d'aide aux étudiants ;
- Vérification de l'admissibilité ;
- Évaluation des besoins d'accommodation pour la session, des personnes-ressources et du matériel nécessaire ;
- Éventuellement, aide du Centre d'aide dans les démarches pour l'obtention de financement pour ces ressources ;
- Répéter cette procédure à tous les débuts de session.

Documents requis

- Certificat médical attestant de la déficience de l'étudiant à apporter lors de la première rencontre au Centre d'aide ;
- Choix de cours pour la session.

Services et ressources disponibles au Centre d'aide

- Service gratuit et confidentiel ;
- Évaluation de l'admissibilité de l'étudiant aux services du Centre d'aide ;
- Identification des accommodations nécessaires aux études ;
- Certaines ressources matérielles (ex. : ordinateur portable) ;
- Ressources humaines :
 - Aide relative aux besoins scolaires (passation d'examens) ou physiques (hygiène, par exemple), ainsi que pour les déplacements ;
 - Service de prise de notes en classe, à la main ou à l'ordinateur.
- Guide d'accessibilité architecturale des pavillons du campus, casiers adaptés, aide financière, papier spécial, etc. ;
- Conseils pour le transport adapté (RTC) ou le logement (suites disponibles au service des résidences) ;
- Soutien aux études ;
- Conseils aux enseignants.

Accommodations

« Différentes accommodations peuvent être utilisées pour permettre la poursuite des études, sans discrimination ni privilège. Elles sont toujours **personnalisées** et varient d'un individu à l'autre, d'un cours à l'autre. Notons, par exemple, le temps supplémentaire alloué pour les examens ou pour la remise des travaux afin de compenser une difficulté à se concentrer.

Vous pouvez avoir besoin de ressources matérielles ou humaines. Lorsqu'elles entraînent des coûts, elles sont accessibles dans la mesure où un financement existe. Celui-ci varie en fonction de votre provenance : québécoise, canadienne ou étrangère. Nous pouvons, à l'occasion, contribuer aux frais, sous réserve de la disponibilité des fonds discrétionnaires que nous accorde le ministère de l'Éducation (MEQ). »

Marketing

- Est-ce que les accommodations s'appliquent aux étudiants-parents ?
 - Ces accommodations concernent normalement les personnes avec un handicap.
 - Un employé du Bureau de la vie étudiante, Daniel Fradette, s'occupe des situations particulières.
 - Il est aussi possible de discuter de certains accommodations directement avec l'enseignant.
 - Il y a une association parascolaire qui travaille sur les enjeux des étudiants-parents : l'APETUL.
 - Il n'y a pas, par contre, de politique universitaire qui traite des accommodations pour les étudiants-parents.

8. Formation par compétences

Les avancements de l'avis sur la formation par compétences ont été présentés aux délégué-e-s. Les délégué-e-s des programmes concernés ont été invité-e-s à prendre rendez-vous avec la recherchiste de la CADEUL ou à simplement remplir le questionnaire, envoyé avec la convocation, et à le retourner au vice-président à l'enseignement et à la recherche.

Le document sur l'approche par compétences sera prêt plutôt en janvier qu'à l'automne, principalement puisqu'il manque toujours l'avis des étudiants de plusieurs programmes.

AESGUL

- Par rapport à l'avis des étudiants sur l'approche par compétences dans les programmes de génie :
 - Les étudiants n'ont pas nécessairement d'opinion sur le sujet, car ils ne sont pas au courant qu'il y a une évaluation par compétences.

9. Sondage sur les comités de programmes

Ce point a servi à sonder l'intérêt pour les délégué-e-s, à savoir que le sondage soit envoyé aux comités de programmes vers la fin de cette session ou au début de la session d'hiver. Comme il y avait un certain intérêt, le sondage sera envoyé prochainement et un rapport sera produit et présenté à la Table des affaires pédagogiques. Un autre envoi devrait se faire à la fin de la session d'hiver 2017.

10. Amélioration continue des programmes

- Les rapports seront envoyés au début de la session d'hiver.

11. Prochaine séance

Les thèmes qui seront abordés à la séance du 20 janvier prochain furent présentés.

12. Autres sujets

12.1 Appréciation de la Table des affaires pédagogiques

Les délégué-e-s furent invités à donner leurs commentaires sur les rencontres de la Table des affaires pédagogiques de cet automne. Ces commentaires serviront à améliorer l'instance en prévision de la session d'hiver afin que la Table corresponde aux attentes et besoins des délégué-e-s.

12.2 Visite pédagogique des représentants et représentantes

Les délégué-e-s sont invité-e-s à contacter le vice-président à l'enseignement et à la recherche ou son adjoint afin de prendre rendez-vous pour discuter de leurs dossiers, faire un suivi des rencontres de la Table des affaires pédagogiques, se préparer à une rencontre de comité de programme, etc.

12.3 Événements des associations

****Il me manque le nom de l'association organisant cet événement****

- Cocktail — 31 janvier

Géographie

- Diffusion du match de hockey des Canadiens de Montréal — 6 décembre

Administration

- Buck au pôle Nord — Ozone Grande-Allée — 18 décembre

12.4 Bière postable

13. Clôture de la séance